

Compte-rendu du conseil d'UFR plénier du 26/01/2026
--

Absents représentés : N. Sévenet, J.P. Lasserre, V. Michel, L. Azéma, A. Chtioui, L. Morillon, G. Da Costa, M. Bouillet, H. Hsein.

Absents non représentés : JF. Quignard, N. Rassi, L. Mora, F. Jeanson, C. Malchere, P. Naty-Daфин, P.Saint Yrieix, F. Laurent.

Le quorum étant atteint (28 présents ou représentés sur 37), la vice-Doyenne ouvre la séance à 16h30.

1. Approbation du compte-rendu des conseils d'UFR du 03/11 et du 24/11

Ces comptes-rendus seront approuvés au prochain conseil d'UFR.

2. Informations générales

➤ Informations juridiques présentées par I. PASSAGNE et transmises par Catherine Dumartin

Elles sont nombreuses et concernent d'une part les études de pharmacie avec la R3C, les conditions de stage en situation de parentalité, le coût de la CVEC et les postes offerts au concours de l'internat pour 2026/2027.

Elles concernent également la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 avec la modification de certains articles, l'officine en lien avec les nouvelles missions des pharmaciens, la certification périodique des professionnels de santé et la composition du conseil national de la certification périodique des professionnels de santé ainsi que divers arrêtés et décrets.

→ Etudes

→ [Décret n° 2025-1399 du 29 décembre 2025 relatif au troisième cycle court des études pharmaceutiques](#)

→ [Arrêté du 31 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives aux études pharmaceutiques](#)

→ Création du diplôme d'études spécialisées de pharmacie officinale et du diplôme d'études spécialisées de pharmacie industrielle et recherche

→ [Décret n° 2025-1305 du 24 décembre 2025 relatif aux conditions de stage des étudiants de troisième cycle en études de médecine, de pharmacie et d'odontologie, placés dans une situation particulière liée à la parentalité](#)

- › En cas de grossesse, d'un congé de maternité, d'un congé de naissance, d'un congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, d'un congé d'adoption ou d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant
 - possibilité de 2 stages en surnombre
 - durée minimale pour la validation : 3 mois au lieu de 4 mois

→ [Décret n° 2025-1227 du 15 décembre 2025 portant modification du montant du produit de la contribution de vie étudiante et de campus](#)

- › 46 → 60 € par étudiant inscrit en formation initiale.

→ [Arrêté du 11 décembre 2025 portant répartition des postes offerts au titre de l'année universitaire 2026-2027 au concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques](#)

[LOI n° 2025-1403 du 30 décembre 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2026 \(1\)](#)

- art. 55 : politique vaccinale :
 - obligation de vaccination contre la grippe des résidents des Ehpad, de professionnels de santé exposés et exposant à un risque de contamination, sous réserve d'une recommandation HAS (conditions seront fixées par décret)
 - obligation d'immunisation contre la rougeole pour les étudiants en santé, les professionnels de santé et les personnes travaillant dans des ES ou ESMS ou structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (conditions à venir par décret)
 - mission et financement des centres de vaccination pouvant être habilités par les ARS ; possibilité pour les centres de santé, les médecins, les sages-femmes et les infirmiers de s'approvisionner et de détenir des vaccins
- art. 63 : extension des missions du pharmacien d'officine (art. L. 5125-1-A) : ils peuvent « c) Contribuer à l'évaluation et à la prise en charge de situations cliniques ». (liste des situations cliniques et modalités de prise en charge à définir par arrêté)
+ création d'un réseau de structures de soins de premier recours dénommées structures "France santé".
- art. 67 : possibilité de prescrire ou renouveler des dispositifs médicaux pour les orthoprothésistes, podo-orthésistes et orthopédistes-orthésistes
- art. 84 : possibilité de financement de systèmes d'aide à la décision médicale et systèmes d'aide à la dispensation pharmaceutique
- art. 86 : expérimentation de la redispensation de MNU par les PUI
- art. 87 : dispositions financières de prise en charge pour améliorer la pénétration des biosimilaires et des hybrides en ville
- art. 89 : prise en compte du lieu de production des DM dans la détermination de leur prix par le CEPS

Officine

- Décret n° 2025-1286 du 22 décembre 2025 modifiant les articles R. 163-2 et R. 165-1 du code de la sécurité sociale et supprimant l'obligation d'établissement de fiches d'information thérapeutique pour certains produits de santé particulièrement coûteux
- Arrêté du 24 décembre 2025 relatif à l'ouverture d'une période transitoire pour l'innovation « Orientation dans le système de soins (Osys) »
 - › autorisation à partir du 1-01-26, selon cahier des charges, pour une période de 12 mois
- Arrêté du 19 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 relatif aux mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé maintenues en matière de lutte contre la covid 19
- abrogation de dispositions concernant la prescription et l'administration de vaccins Covid par les pharmaciens, sage-femmes, IDE et administration par étudiants et préparateurs + co-administration grippe et Covid, devenues obsolètes du fait de l'extension des compétences vaccinales.
- Arrêté du 4 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 20 février 2025 fixant la liste des groupes biologiques similaires substituables par le pharmacien d'officine et les conditions de substitution et d'information du prescripteur et du patient telles que prévues au 2° de l'article L. 5125-23-2 du code de la santé publique
- 10^{ème} groupe
- Arrêté du 19 janvier 2026 fixant le prix de vente au public des préparations magistrales à base de propranolol prises en charge par l'assurance maladie jusqu'à la remise à disposition du médicament concerné
- préparation par PO autorisées, selon une recommandation de l'ANSM, en raison de ruptures

Certification professionnelle / DPC

Décret n° 2025-1335 du 26 décembre 2025 relatif aux modalités de contrôle et au système d'information de la certification périodique de certains professionnels de santé

- modalités de contrôle et de suivi de l'obligation de certification périodique des professionnels de santé par les ordres professionnels et le service de santé des armées
- procédures applicables en cas de manquement à cette obligation
- création du traitement de données à caractère personnel « Ma Certif'Pro Santé », → comptes individuels retraçant les actions réalisées au titre de l'obligation de certification périodique

Décret n° 2025-1336 du 26 décembre 2025 relatif aux conditions de la saisine pour avis de la Haute Autorité de santé sur les projets de référentiels de certification périodique élaborés pour chacune des professions à ordre, par les conseils nationaux

- possibilité pour le ministre de saisir la HAS pour garantir la solidité scientifique et la qualité des référentiels de certification élaborés par les conseils nationaux professionnels (CNP).

Arrêté du 5 décembre 2025 : Composition du conseil national de la certification périodique des professionnels de santé

	TITULAIRE(S)	SUPPLÉANT(S)
Conseil national de l'ordre des pharmaciens	Mme Carine WOLF-THAL	M. Alain DELGUTTE
Commission professionnelle des pharmaciens	Mme Claudine GARD	Mme Alexandra GAERTNER
Organisations syndicales représentant les personnels médicaux odontologistes et pharmaceutiques au Conseil supérieur des personnels médicaux	Mme Mariannick LE BOT	M Yves REBUFAT
Union nationale des professions de santé représentant des professions médicales libérales	M. Vincent PRADEAU	Mme Caroline COMBOT
Fédérations représentant les établissements publics hospitaliers	Mme Zaynab RIET	M. Rodolphe SOULIE
Fédérations représentant les établissements privés hospitaliers	Mme Nicole BOUWYN	Mme Laurence MIKANO
Personnes qualifiées	Docteur Sam J. DANIEL, Mme Christine AMMIRATI	

Divers

- Décret n° 2025-1306 du 24 décembre 2025 relatif aux activités et compétences de la profession d'infirmier
- liste des domaines d'activité et de compétence ; rôle propre de prescription et réalisation d'actes et rôle sur prescription
- modalités de la consultation infirmière.
 - › Attention : pris en application de la LOI n° 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier et entrée en vigueur lors de la publication de l'arrêté listant les produits de santé et examens complémentaires pouvant être prescrits par les IDE
- Décret n° 2025-1366 du 26 décembre 2025 portant création du traitement dénommé « registre national des cancers » prévu à l'article L. 1415-2-1 du code de la santé publique
- liste des informations contenues dans le registre, sous l'égide de l'InCa
- Arrêté du 9 décembre 2025 modifiant l'arrêté du 28 juillet 2022 fixant la composition de la Commission nationale de biologie médicale
 - dont Henry-Pierre DOERMANN
- Arrêté du 8 décembre 2025 portant nomination au cabinet du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace
 - Laure MÉNÉTRIÉ est nommée conseillère recherche
- Arrêté du 4 décembre 2025 abrogeant l'arrêté du 16 août 2004 relatif aux formations des médecins, pharmaciens et infirmiers des sapeurs-pompiers professionnels
- Arrêté du 6 janvier 2026 portant nomination du directeur général de l'Institut Bergonié, Centre de lutte contre le cancer de Bordeaux
 - M. Nicolas PENEL

➤ Planning général 2026

Les dates des conseils d'UFR, commissions pédagogiques et événements sont rappelées

- 06/02/2026: cérémonie commune LMD (Haut-Carré)
- 10/02/2026: comped (14-17h)
- 23/02/2026 : Conseil d'UFR (16h30)
- 04/03/2026: Happy Hour recherche (17-22h)
- 10/03/2026: comped (14-17h)
- 13/03/2026: Gala
- 23/03/2026: Conseil d'UFR à 16h30
- 21/04/2026: comped (14-17h)
- 27/04/2026: Conseil d'UFR à 16h30
- 12/05/2026: comped (14-17h)
- 26/05/2026: Conseil d'UFR à 16h30
- 15/06/2026: comped (14-17h)
- 22/06/2026: Conseil d'UFR à 16h30
- **26/06/2026: Prestation de serment de Galien 2026 16h-21h**
- 16/07/2026: Conseil de perfectionnement DFGSP (14-17h)



➤ Résultats concours de l'internat

L'évolution des effectifs depuis 2017 montre que le nombre d'inscrits baisse (1150 en 2017, 1270 en 2019 contre 1023 en 2025) pour un nombre de postes en augmentation de 497 en 2017 à 768 en 2025. Ceci permet d'augmenter le taux de réussite.

En 2025, le dernier pris en biologie est 375^{ème}. Parmi les étudiants bordelais, le dernier pris en biologie est 235^{ème} et le dernier pris en PH est 650^{ème}.

Il est rappelé que les épreuves sont organisées à Rungis sur 2 demi-journées :

Une après-midi dédiée aux QCM et exercices (60 QCM en 1h30, 120 points et 5 exercices en 2h, 200 points) et la matinée suivante dédiée aux dossiers biologiques et thérapeutiques (3h, 300 points)

Finalement cette année, il y a 1023 copies pour 844 étudiants classés sur liste principale et liste complémentaire (82 % de taux de réussite).

Le dernier pris sur la liste principale est 756^{ème} avec une moyenne de 8,76 et le dernier pris sur liste complémentaire est 844^{ème} avec une moyenne de 8.

Le 500^{ème} a une moyenne de 10/20.

Les résultats bordelais depuis 2020 sont présentés :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
inscrits		59	55	47	50	44	35?
présents	48	57	54	45	45	44	35
5A PHBM inscrits		50	40	38	36	36	31
admis LP	23 (48%)	25 (44%)	38 (70%)	33 (69%)	34 (75%)	38 (86%)	33 (94,3%)
<i>dont primants</i>	<i>12 (52%)</i>	<i>21 (84%)</i>	<i>25 (66%)</i>	<i>23 (70%)</i>	<i>29</i>	<i>32 (89%)</i>	<i>29 (88%)</i>
<i>best</i>	<i>31^è</i>	<i>10^è</i>	<i>7^è</i>	<i>22^è</i>	<i>7^è</i>	<i>36^è</i>	<i>43^è</i>
<i>1er primant</i>	<i>89^è</i>	<i>10^è</i>	<i>7^è</i>	<i>22^è</i>	<i>7^è</i>	<i>36^è</i>	<i>43^è</i>
<i>rang bio</i>	<i>9 (39%)</i>	<i>12 (48%)</i>	<i>13 (35%)</i>	<i>15 (50%)</i>	<i>23 (67%)</i>	<i>19 (50%)</i>	<i>18 (54%)</i>
<i>top 25</i>	<i>0</i>	<i>2 (8%)</i>	<i>4 (11%)</i>	<i>2 (6%)</i>	<i>2 (6%)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>top 50</i>	<i>1 (4%)</i>	<i>3 (12%)</i>	<i>7 (19%)</i>	<i>4 (12%)</i>	<i>2 (6%)</i>	<i>1 (2,6%)</i>	<i>2 (6%)</i>
<i>top 100</i>	<i>4 (17%)</i>	<i>6 (23%)</i>	<i>10 (26%)</i>	<i>8 (24%)</i>	<i>6 (18%)</i>	<i>5 (13,2%)</i>	<i>6 (18%)</i>
<i>top 250</i>	<i>11 (48%)</i>	<i>14 (54%)</i>	<i>19 (50%)</i>	<i>16 (48%)</i>	<i>16 (47%)</i>	<i>17 (44,7%)</i>	<i>13 (39%)</i>
admis LC	9 (19%)	8 (24%)	6 (11%)	2 (4,2%)	7 (15%)	6 (13,6%)	1 (2,8%)
<i>dont primants</i>	<i>3 (33%)</i>	<i>7 (87,5%)</i>	<i>5 (83%)</i>	<i>2 (100%)</i>	<i>3 (43%)</i>	<i>4 (66,6%)</i>	<i>1 (100%)</i>
LP + LC	32 (67%)	33 (66%)	44 (80%)	35 (72%)	41 (86%)	44 (100%)	34 (97%)

Les responsables du parcours internat ont fait une corrélation entre les notes de l'UE des dossiers bio et thérapeutiques (novembre 2025) et les résultats au concours :

Il y a une bonne corrélation. Les résultats à cette UE peuvent donner une idée du classement au concours de l'internat.

Ils ont également fait une corrélation entre les notes de l'UE exercice (novembre 2025) et les résultats au concours :

La corrélation est moins bonne montrant que c'est sur cet aspect qu'il est possible de faire la différence.

3. Aspects pédagogiques

➤ **CSP 2026 :**

Les dates du CSP sont présentées :

1ère session 2 Juin 2026 toute la journée

2ème session 18 Juin 2026 matin

• **Coté étudiants :**

Les objectifs du CSP sont rappelés, l'organisation également : 30min de préparation avec internet, 8 min d'oral + 2 min de questions.

Les sujets restent comme les années précédentes centrés sur une molécule X ou une molécule Y dans un contexte pathologique Y avec une liste d'item à présenter, variable selon les spécialités des jurys.

• **Coté enseignants:**

Il y a 6 jurys de 3 personnes en parallèle par demi-journée. Chaque jury doit préparer 2 sujets sur lesquels ils sont compétents, pour le 27 mai pour la session 1 et pour le 12 Juin max pour la session 2.

Les questions du jury porteront uniquement sur le sujet avec une grille de notation unique pour tous les sujets.

Les sujets sont imprimés par les coordinateurs, les grilles d'évaluation fournies par eux. Le CSP aura lieu dans le bâtiment pharmacie 3.

Chaque jury auditionne 12 personnes et 6 personnes répondent au même sujet.

La notation est simple : **A** (Bien / TBien, validé) ; **B** (Assez Bien / Passable, validé), **C** (Insuffisant, invalidé et cette note doit être argumentée dans un commentaire).

Il y a 30 min de pause en milieu de demi-journée.

➤ **Informations sur les DES courts officine et industrie**

Les grandes lignes du décret du 29 décembre et de l'arrêté du 31 décembre 2025 sont présentées :

→ Décret 2025-1399 du 29/12/2025; Arrêté du 31/12 paru le 11/01/2026

- Création d'un article dans le code de l'éducation D633 relatif aux études pharmaceutiques
- Officialisant un 3ème cycle diplômant d'une année pour les parcours officine et industrie.
- Sanctionné par un diplôme d'études spécialisées (DES)

→ Diplôme de docteur en pharmacie délivré lorsque

- Validation des 3 cycles
- Stages et portfolio
- Thèse soutenue avec succès

→ Entrée en vigueur à la rentrée 2026-2027

→ A faire

- Organisation pédagogique des DES courts (BCC)
- Commissions locales des DES
- Coordination locale des DES

DES court officine

- **2 périodes de stage de 6 mois** (01/09 → 31/08)
 - › 2 officines différentes dont l'une dans un territoire fragilisé (ZAC & ZIP)
 - › En alternance avec des périodes de formation à l'UFR
 - › 4 BCC
- Meilleures conditions de stage
 - › Revalorisation de l'indemnité de stage (12450 € annuels)
 - › Indemnité de transport (100 €)
 - › Conditions d'absence sans perte de gratification précisées
- Financement ONDAM aux officines (qui avancent...)
 - › Nécessité d'inscription dans la convention collective officinale
- **Agrément des maîtres de stage**
 - › par l'ARS via une commission pharmaceutique officinale sous l'autorité du directeur de l'UFR
 - › Maître de stage : Diplôme d'Etat de Pharmacie
 - › Titulaire ou adjoints
- Ouverture des terrains de stage par l'ARS

DES court industrie et recherche

- Stage de pratique professionnelle de 6 mois temps plein ou alternance équivalente
- Validation de compétences en fonction de l'orientation industrielle choisie
- Terrains de stage
 - › un établissement pharmaceutique,
 - › Un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,
 - › un laboratoire de recherche labélisé par un de ces établissements,
 - › un établissement public,
 - › Une autorité publique indépendante
 - › un établissement industriel ou commercial

Les coordinatrices locales des DES sont M. Aulois-Griot pour la filière officine et I. Bestel pour la filière industrie.

Une présentation détaillée de la mise en place des DES courts à Bordeaux est faite par I. Passagne pour l'officine et I. Bestel pour l'industrie.

Tous les détails sont présents dans le diaporama de la séance plénière.

Les grandes lignes pour l'officine sont :

→ l'application de 4 domaines de connaissances et de compétences dans lesquels les UE off de 4ème, 5ème et 6ème années sont classées

→ le scénario de l'alternance impliquant 2 terrains de stage différents : le stage d'approfondissement en pratiques officinales (1^{er} stage) et le stage de pratique officinale en autonomie supervisée (2^d stage). Ces stages se feront dans 2 officines différentes dont 1 au moins en zone prioritaire (ZAC & ZIP). Les maîtres de stage ne pourront accueillir qu'1 seul étudiant par type de stage.

→ l'alternance va inclure 10 semaines d'enseignements : 5 semaines de 35 heures de Septembre à Janvier à raison de 1 semaine en présentiel par mois et 53h de cours en distanciel entre mars et

mai + 3 semaines de travail personnel (révisions, rédaction du mémoire, portfolio)

→ Le portfolio est en cours de préparation au niveau national.

→ les maîtres de stage devront avoir un agrément. Pour cela, ils doivent justifier de 3 ans de pratique officinale, signer une charte entre l'université et le conseil de l'ordre, respecter les conditions de stage et les gratifications.

L'agrément sera donné pour 5 ans par l'ARS après avis d'une commission pharmaceutique officinale qui comprendra :

- Le doyen ou son représentant
- Le coordonnateur local du DES
- Le responsable de la filière officine
- 2 représentants des MDS agréés
- Directeur ARS ou son représentante
- 2 représentants étudiants
- 1 représentant du CROP

→ la validation du DES inclura la validation du portfolio (recueil de traces écrites, auto-évaluation de l'étudiant), des stages et des enseignements.

Les grandes lignes pour l'industrie sont :

→ La réalisation d'un stage de 6 mois temps plein ou équivalent apprentissage

→ Des enseignements choisis dans l'UFR de rattachement ou dans d'autres UFR de pharmacie en lien avec les compétences à acquérir. Ces enseignements doivent faire partie d'un cursus établi (master, école d'ingénieur...) et faire l'objet d'un contrôle de connaissances

→ La possibilité de valider des apprentissages critiques ou compétences au sein de 7 domaines de compétences comprenant des sous-domaines et un certain nombre d'apprentissages critiques par sous-domaine. Cela représente un total de 126 apprentissages critiques (ou compétences) sur lesquels les étudiants peuvent s'appuyer pour construire leur parcours de compétences.

→ Chaque parcours de DES sera individualisé ce qui va nécessiter un accompagnement par un référent de l'UFR de rattachement avec un suivi rapproché et 2 oraux : 1 en début de DES et 1 en fin de DES pour la validation.

→ La validation du DES inclura la validation du portfolio, des stages et des enseignements.

Des groupes de travail sont en place à l'UFR pour organiser l'application du décret à la rentrée 2026.

➤ Point comped

Le rétroplanning des M3C est présenté par A. Gaubert :

→ Planning proposé livrets M3C/UE 2026_Pharmacie

- › Remontées définitives et figées des modifications : 7 mai
- › Discussion définitive et ajustements en ComPed : 12 mai
- › Discussion, validation, vote en conseil d'UFR : 26 mai
- › Présentation au conseil de Collège : 09 juillet

→ Planning proposé livrets M3C/UE 2026_DEUST_LM

- › Remontées définitives et figées des modifications : 10 juin
- › Discussion définitive et ajustements en ComPed : 15 juin
- › Discussion, validation, vote en conseil d'UFR : 22 juin
- › Présentation au conseil de Collège : 09 juillet

Un bilan des UEL ouvertes au semestre 2 est fait à partir des données de Vikash Ponnoussamy.

UEL SEMESTRE2	2A	3A	4A
PPC : Physiologie et physiopathologie cardiovasculaires	38	4	-
MM : De la molécule au médicament : pré-requis <i>drug design</i>	40	-	-
SMV : Systématique du monde vivant	19	6	-
LANG : Langues au choix	16	5	-
ENGETUD : Engagement étudiant	7	2	3
CSS : La chimie au service de la santé	11	3	-
PDI : Projet de développement industriel	10	14	-
Thermalisme	-	20	12
DESTOF 1 : Destination officine 1	-	15	-
EXT INT : Préparation à l'internat : entraînement aux exercices	-	45	-
MBO : Microbiologie à l'officine	-	-	24
ICICA : Industrie cosmétique et industrie des compléments alimentaires	-	-	15
INT MICR 1 : Microbiologie à l'internat 1	-	-	34

➤ Cérémonie DEUST licence Master

Les détails de cette cérémonie sont présentés par I. Bestel. La date est le **6 Février à partir de 17h** au **Haut-Carré**.

Les jeunes diplômés (promotions 2024-2025) pourront récupérer leurs diplômes à cette occasion.

La promotion de L2 Tecsan soutiendra l'équipe logistique constituée de Samantha Di Giorgio (très impliquée dans l'organisation de cet événement) et Christine Dubuis le 6 Février.

Nous attendons 78 étudiants pour un total de 250 participants.

C'est la 4ème édition de cette cérémonie qui mobilise depuis 2023 de 200 à 300 personnes en fonction des années.

4. Aspects budgétaires

➤ Installation des lignes budgétaires

L'installation des lignes budgétaires est faite selon le BI présenté au conseil d'UFR du 24 Novembre 2025 pour les lignes budgétaires des équipes (2204-2) et la TA.

Concernant les OPE, les reliquats 2025 doivent être reportés sur 2026 et s'additionnent aux recettes. Une mise à jour en fonction du nombre définitif d'inscrits dans les parcours en apprentissage doit également être faite.

Il est rappelé de bien respecter les marchés.

➤ Subvention Happy hour de la recherche (H2R) 2026

Cette demande est présentée par G. Compain. L'H2R 2026 est prévu le **4 Mars au bâtiment d'odontologie de 17h15 à 20h**.

Le comité d'organisation cette année est constitué de C. Aubry, G. Bouguéon, L. Desbourdes, E. Petit, G. Compain, G. Cardouat, B. Aliès, W. Badri, Y. Dupuis.

Le programme inclut des présentations orales de 17h à 18h30 et des présentation posters accompagnées d'un temps d'échanges autour d'un apéritif dinatoire et d'un speed-dating.

C'est la 5^{ème} édition. Un bilan des 4 premières éditions est fait : prorata chercheurs / étudiants constant, proche de 50 % et nombre total de participants supérieur à 100 ayant atteint 130 personnes en 2023 et 2024.

Les demandes de financement sont longues, les départements de recherche (principaux soutiens financiers) passant maintenant par des appels à projet. Les subventions arriveront après l'événement.

La filière recherche accorde 600 euros pour un budget total estimé à 2442,6 €.

Des discussions sont engagées pour réduire le coût de cet événement. Le prix du traiteur pourrait être réduit en passant par un prestataire moins onéreux.

L'UFR s'engage à attribuer une subvention de 600 € à cet événement et la ligne budgétaire de la recherche pourra payer le complément en attendant les subventions des départements.

Vote : le Conseil d'UFR émet un avis favorable à l'unanimité.

➤ **Contribution TECSASSO**

L'association TECSASSO du cursus TECSAN organise son gala annuel le 7 Février 2026.

Il aura lieu au château Turpaut. 40 personnes sont attendues pour cette soirée sur le thème des Oscars.

Pour équilibrer le budget, la formation TECSAN souhaite attribuer sur fonds propres, une subvention de 2000 euros. Cette somme rentre dans les 4000 euros attribués chaque année à cette association pour l'organisation d'événements ayant pour objectif majeur de rassembler les différentes promotions de ce cursus et de créer un réseau d'alumni.

Vote : après présentation et échange, le Conseil d'UFR émet un avis favorable à l'unanimité.

5. Point étudiant

Pas de point étudiant

6. Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour ayant été épuisé, la vice-Doyenne clôture la séance à 18h20.

Pr Isabelle BESTEL Vice-Doyenne

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'I. Bestel', with a long horizontal stroke extending to the right.